

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
VILLE DE VILLEMOMBLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, à quatorze heures et deux minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment son article 6 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, Mme VERBEQUE Sandrine, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16h29), MM. MAHMOUD Riad, MALLET Eric, GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire, Mmes POLONI Françoise, SERONDE Françoise, VENACTER Jeannine, MM. ACQUAVIVA François, ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. HADAD Hubert (jusqu'à 20h49), Mme LEFEBVRE Concetta, MM. FITAMANT Alain, AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, Mmes LEFEBVRE Laura, POCHON Elisabeth, MM. MINETTO Jean-Marc, RICHARD Antoine, Conseillers Municipaux.

Absents, représentés : Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET, M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 20h50), Mme PAGÉGIE Claudine, Conseillère Municipale, par M. BLUTEAU, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par M. BIYOUKAR, M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par Mme LEFEBVRE Laura, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, M. KALANYAN Aram, Conseiller Municipal, par Mme BERGOUGNIOU.

Absente : Mme LECOEUR Anne, Adjointe au Maire (jusqu'à 16h28).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR.

Les conseillers présents, au nombre de vingt-huit, représentant le tiers des membres en exercice (en application du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, par dérogation à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°CM250321/03	OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2020 [Nomenclature « Actes » : 7.1 Décisions budgétaires]
---------------	---

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121–29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU l'article L. 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la transmission du compte de gestion et à l'arrêté des comptes par la Conseil Municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

VU la présentation effectuée en séance du Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2020, ainsi que du Compte de Gestion de la Ville de l'exercice 2020 visé le 4 février 2021 par Madame la Responsable par intérim de la Trésorerie du Raincy,

VU le Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2020, dressé par Monsieur BLUTEAU, Maire de Villemomble,

VU le Compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Madame la Responsable par intérim de la Trésorerie du Raincy pour la Ville de Villemomble,

Après la présentation du Compte Administratif 2020 de la Ville, il est proposé d'élire, à main levée, le Président de séance,

Madame PAOLANTONACCI, à main levée, est élue Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif de la Ville 2020, et Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle,

DÉLIBÈRE

**à la majorité, par 24 voix pour (celles de Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, MM. BIYOUKAR, MAHMOUD, Mme HECK, MM. MALLET, GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mmes POLONI, SERONDE, VENACTER, MM. ACQUAVIVA, ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mmes PAGÉGIE, LEFEBVRE, MM. FITAMANT, AVRAMOVIC, Mme GALEY), 3 voix contre (celles de Mme POCHON, MM. MINETTO, RICHARD) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, MM. LE MASSON, CALMÉJANE, DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN),
Monsieur le Maire, sorti de la salle, ne prenant pas part au vote. ,**

Article 1 : DONNE ACTE à Monsieur BLUTEAU, Maire, de la présentation faite du Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	6 423 802,39 €	37 567 669,98 €	43 991 472,37 €
Recettes	5 874 742,13 €	40 333 576,35 €	46 208 318,48 €
Résultat de l'exercice 2020	- 549 060,26 €	2 765 906,37 €	2 216 846,11 €
Résultat antérieur reporté	251 510,47 €	10 361 151,64 €	10 612 662,11 €
Part affectée à l'investissement exercice 2020		0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 297 549,79 €	13 127 058,01 €	12 829 508,22 €
Solde des restes à réaliser	- 2 502 325,13 €		
Résultat cumulé de l'exercice 2020	- 2 799 874,92€	13 127 058,01 €	10 327 183,09 €

Article 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

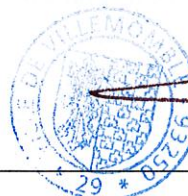
Reçu en Préfecture le : 09/04/2021

Notification le : /

Affichage le : 07/04/2021

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Villemonble, le 09/04/2021

Le Maire,
Conseiller départemental
de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU